

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 septembre 2015 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Sophie Laberge, Chef de division, Études techniques
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement
Mme Sonia St-Laurent, Chef de division, Sports et loisirs

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA15 16 0264

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2015 tel que proposé en modifiant le titre du dossier inscrit au point 20.01 de la façon suivante :

20.01

1152504037

D'INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT QUE LES FOURNITURES ET LE MOBILIER DE BUREAU, PROPRIÉTÉ DE L'ARRONDISSEMENT, ENTREPOSÉS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL D'OUTREMONT, DONT AUCUN USAGE N'EST FAIT, SERONT MIS À LA DISPOSITION D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

En retirant le point suivant :

50.02

1153711005

AUTORISER LA CRÉATION PERMANENTE D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN RESSOURCES HUMAINES À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET AUTORISER LE LANCEMENT DU PROCESSUS DE COMPLEMENT PERMANENT DE CE POSTE PAR LA DOTATION

Et en ajoutant les dossiers suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

70.01.1
1153711006 **AUTORISER LE LANCEMENT DU PROCESSUS DE COMBLEMENT TEMPORAIRE AINSI QUE LE COMBLEMENT, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS, DU POSTE D'AGENT-CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

70.01.2
CA15 16 **MANDAT À L'ADMINISTRATION – MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION – PASSAGE DES CYCLISTES DANS LES PARCS**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 13 ET SE TERMINE À 20 H 13.

CITOYENS	SUJETS
MME RACHEL TURGEON	Piste cyclable sur Laurier
M. PIERRE JONCAS	État des trottoirs
M. BRIAN WISEMAN	Permis pour l'immeuble situé au 1260, avenue Bernard
MME TANIA TOURVILLE	Absence de mosaïque au Viaduc Rockland – Entrée de l'arrondissement
MME IRÈNE GALESSO	Partenariat entre l'académie de danse d'Outremont et l'arrondissement
M. NICOLAS VARNIER	Absence de mosaïque au Viaduc Rockland – Entrée de l'arrondissement
M. PIERRE LACERTE	Règlements municipaux
M. CHRISTIAN CORBEIL	Coopérative « Le Suroît »
M. PHILIP TOMLINSON	Programme triennal des immobilisations
M. LOUIS-ANDRÉ JULIEN	Espace vert - Stationnement Manseau

CA15 16 0265

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Céline Forget

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une période de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 20 H 13 ET SE TERMINE À 20 H 35.

CIToyENS	SUJETS
M. CHRISTIAN AUBRY	Comité sur les relations interculturelles
MME MARICLAUDE OUMET	Permis municipaux
M. MICHAEL BITTON	Stationnement sur l'avenue Rockland
MME MARIE-LAPIERRE	Herbe à poux et fièvre des foins

LA MAIRESSE SUSPEND LA SÉANCE À 20 H 35. LA SÉANCE REPREND À 20 H 40.

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DÉBUTE À 20 H 45 ET SE TERMINE À 21 H.

ÉLUES	SUJETS
MADAME CÉLINE FORGET	DEMANDE DE SUIVI D'UNE DEMANDE ANTÉRIEURE – LISTE DES DEMANDES DES COMMERÇANTS DE L'AVENUE VAN HORNE – TABLEAU DE SUIVI
MADAME CÉLINE FORGET	DEMANDE DE SUIVI D'UNE DEMANDE ANTÉRIEURE – MANDAT À L'ADMINISTRATION DE PRÉSENTER UNE INFORMATION PLUS CLAIRE AUX CITOYENS CONCERNANT LES DOSSIERS DE PIIA

CA15 16 0266

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 6 JUILLET 2015

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2015.

Un débat s'engage.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Cinq-Mars

DE MODIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 afin de lire le quatrième paragraphe de la résolution CA15 16 0232, de la façon suivante :

« **DE RAPPELER** à la firme « Environnement Routier NRJ inc. », de respecter la vitesse permise dans les rues de l'arrondissement, de ralentir la vitesse des « Bombardiers » sur les trottoirs, de respecter le sens unique des rues (*à moins d'un accord avec l'arrondissement à cet effet, lors d'une période de chargement de la neige*), de prendre les mesures nécessaires afin de ne pas endommager le mobilier urbain ainsi que les arbres de l'arrondissement et de minimiser les dommages aux bordures gazonnées des trottoirs. »

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA15 16 0267

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

10.08 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Lettre de Madame Manon Gauthier relativement au Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais – Entente sur le développement culturel de Montréal;
- Lettre de Madame Cinq-Mars à Manon Gauthier relativement à « Outremont, un milieu solidaire des arts contemporains / Plan de médiation 2015 – Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais;
- Lettre de Madame Colette Charest du CLD 3 Monts relativement à la contribution de l'arrondissement;
- Lettre de la Commission Sportive du Lac St-Louis relativement au soutien de l'arrondissement à la Commission.

CA15 16 0268

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2014 ET LE 31 AOÛT 2015, AINSI QUE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT POUR LA MÊME PÉRIODE LORSQUE L'ENSEMBLE DES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$ - DIFFUSION DU RAPPORT

LA MAIRESSE FAIT LECTURE DU RAPPORT CONFORMÉMENT À LA LOI. DES COPIES SONT DISTRIBUÉES AUX ÉLUES.

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

DE PUBLIER le rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont dans le journal L'Express ainsi que dans le Journal d'Outremont au lieu de sa distribution à chaque adresse civique.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07 1152861006

CA15 16 0269

AUTORISER LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE À POURSUIVRE LES DÉMARCHES AVEC LES INSTANCES CONCERNÉES EN VUE D'UNE MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) ET D'UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, EN VUE DE RÉPONDRE À LA DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE DÉPOSÉE POUR LE BÂTIMENT SIS AU 314, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine à poursuivre les démarches avec les instances concernées en vue d'une modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et d'une modification au règlement de zonage 1177 de l'arrondissement d'Outremont, afin de répondre à la demande de changement de zonage déposée pour le bâtiment sis au 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1154328011

CA15 16 0270

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT QUE LES FOURNITURES ET LE MOBILIER DE BUREAU, PROPRIÉTÉ DE L'ARRONDISSEMENT, ENTREPOSÉS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL D'OUTREMONT, DONT AUCUN USAGE N'EST FAIT, SERONT MIS À LA DISPOSITION D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

INFORMER LE CONSEIL d'arrondissement que les fournitures et le mobilier de bureau, propriété de l'arrondissement, entreposés au Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, dont aucun usage n'est fait, seront mis à la disposition d'organismes à but non lucratif de l'arrondissement d'Outremont.

20.01 1152504037

CA15 16 0271

OCTROYER À LA FIRME « LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. » UN CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT POUR UN MONTANT DE 42 899,47 \$ (INCLUANT LES TAXES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION TP07/08-15 (3 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) – BUDGET PROVENANT DU PTI

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

DE NE PAS DONNER suite à l'appel d'offres sur invitation numéro TP07/08-15, visant la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement, les travaux ayant été reportés au printemps prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 NTA1156401009

CA15 16 0272

APPROUVER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 6 308 \$ À L'ORGANISME « MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT », POUR SON PROJET VISANT L'EMBAUCHE D'UN TRAVAILLEUR DE RUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION DU MILIEU 12-30 ANS DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'ANNÉE 2015-2016 – BUDGET PROVENANT DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la reconduction du projet « Intervention et travailleur de rue » présenté par la Maison des jeunes d'Outremont dans le cadre du Programme d'intervention de milieu 12-30 ans pour l'année 2015-16;

D'APPROUVER à cette fin, le versement d'une contribution financière de 6 308 \$;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1152504039

CA15 16 0273

ACCORDER DEUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUR UN MONTANT TOTAL DE 500 \$ POUR DEUX PROJETS PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN LOGISTIQUE ET FINANCIER AUX PROJETS SPÉCIAUX DE L'ARRONDISSEMENT, SOIT UNE CONTRIBUTION DE 200 \$ À LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT POUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES SÉCURITAIRES DE L'ÉVÉNEMENT « MAISON HANTÉE 2015 » ET UNE CONTRIBUTION DE 300 \$ À LA GALERIE D'ART D'OUTREMONT POUR LE PROJET DE PRÉSENTATION DE SIX (6) CONFÉRENCES SUR L'ART – BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER une contribution financière d'un montant total de 200 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet de mise aux normes sécuritaires de l'événement « Maison hantée 2015 » présenté dans le cadre du Programme de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement d'Outremont;

D'ACCORDER une contribution financière d'un montant total de 300 \$ à la Galerie d'art d'Outremont pour le projet de présentation de six (6) conférences sur l'art présenté dans le cadre du Programme de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 CTA1152504042

CA15 16 0274

ACCORDER, CONFORMÉMENT À LA LOI, UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ, À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ WEBTV, VISANT LA WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, POUR LES SÉANCES PRÉVUES POUR LES MOIS D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2015 - DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 10 000 \$ INCLUANT LES TAXES – BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la Coopérative de solidarité WebTV visant la webdiffusion des séances publiques du conseil d'arrondissement, pour les séances prévues pour les mois d'octobre à décembre 2015.

D'AUTORISER à cette fin, une dépense de 5 600 \$, soit mille quatre cents dollars (1 400 \$) par séance, plus les taxes applicables (TPS et TVQ);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 CTA1153489062

CA15 16 0275

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN AU 31 JUILLET 2015, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI AU 30 JUIN 2015

DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1^{er} mai au 30 juin 2015.

30.01 1156430015

CA15 16 0276

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LES PÉRIODES DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2015 ET DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2015

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour les périodes du 1^{er} au 30 juin et du 1^{er} au 31 juillet 2015.

30.02 1156430016

CA15 16 0277

DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2015

DÉPÔT des rapports des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2015.

30.03 1153489056

CA15 16 0278

REPORT DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (PTI) 2014 NON RÉALISÉES: DEMANDE D'AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES NÉCESSAIRES À LA RÉAFFECTATION D'UNE SOMME DE 6 763 000 \$ PROVENANT DU SURPLUS PTI 2014 ET TRANSFÉRÉE EN BUDGET PTI ADDITIONNEL EN 2015 AFIN DE POURSUIVRE ET RÉALISER LES PROJETS PRÉVUS

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

DE REPORTER les dépenses en immobilisations (PTI) 2014 non réalisées: demande d'autorisation des virements budgétaires nécessaires à la réaffectation d'une somme de 6 763 000\$ provenant du surplus PTI 2014 et transférée en budget PTI additionnel en 2015 afin de poursuivre et réaliser les projets prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1152861004

CA15 16 0279

OCTROYER LA SOMME DE 5 000 \$, POUR PERMETTRE À ARIANE ÉMOND, ÉCRIVAINNE D'OUTREMONT, D'ANIMER LE PROJET « LECTURE EN RÉSIDENCE DÉDIÉE AUX AÎNÉS D'OUTREMONT », RÉALISÉ EN COLLABORATION AVEC LA BIBLIOTHÈQUE ROBERT-BOURASSA D'OUTREMONT – BUDGET PROVENANT DU SURPLUS LIBRE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'OCTROYER la somme de 5 000 \$ en provenance du surplus libre de l'arrondissement pour permettre à Ariane Émond, écrivaine d'Outremont, d'animer le projet « Lecture en résidence dédiée aux aînés d'Outremont », réalisé en collaboration avec la bibliothèque Robert-Bourassa d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 CTA1155061002

CA15 16 0280

ACCEPTER EN VERTU DE L'ARTICLE 85 ALINÉA 2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, L'OFFRE DE LA DIRECTION DES TRANSPORTS, DE GÉRER ET RÉALISER LE PROGRAMME DE MISE À NIVEAU DE L'ÉCLAIRAGE DES RUES (PROJET 59028) VISANT LA CONVERSION DU SODIUM HAUTE PRESSION VERS LE DEL SUR LE RÉSEAU DE VOIRIE LOCALE TEL QUE DÉFINI DANS LE RÈGLEMENT 02-003

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

D'ACCEPTER l'offre de la Direction des transports de gérer et de réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues (projet 59028) visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003, conformément à l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal;

DE FAIRE approuver par le conseil d'arrondissement, les propositions des types de luminaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1156401008

CA15 16 0281

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 232 474,89 \$, TAXES INCLUSES, À LA FIRME « CUBEX LIMITÉE », FOURNISSEUR UNIQUE, POUR L'ACHAT D'UN BALAI ASPIRATEUR COMPACT DE MARQUE RAVO 5 ISÉRIES 2015 – BUDGET PROVENANT DU PTI

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'OCTROYER à la firme « Cubex Limitée », fournisseur unique, un contrat de gré à gré au montant de 232 474, 89 \$, (taxes incluses), au prix de sa soumission datée du 10 août 2015, pour la fourniture d'un balai aspirateur compact de marque Ravo 5, modèle iséries, année 2015, le tout conformément à l'article 573.3 (a.2) de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19);

D'AUTORISER à cette fin, une dépense de 232 474,89 \$ (incluant les taxes);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 NTA1156401010

CA15 16 0282

AUTORISER L'ALIÉNATION À TITRE GRATUIT, DE 40 ORDINATEURS, 4 IMPRIMANTES ET 2 ÉCRANS MONITEUR, TOUS DÉSUETS, À L'ORGANISME « ORDINATEURS POUR LES ÉCOLES DU QUÉBEC » (OPEQ), EN VERTU DE L'ENTENTE PORTANT LE NUMÉRO 557215, CONCLUE ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER l'aliénation à titre gratuit de 40 ordinateurs, 4 imprimantes et 2 écrans moniteur, tous désuets, à l'organisme « Ordinateurs pour les écoles du Québec » (OPEQ), en vertu de l'entente portant le numéro 557215 conclue entre la Ville et l'organisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1156430014

CA15 16 0283

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ NORD DE LA PARTIE DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES ANTONINE-MAILLET ET ROCKLAND - AGRANDISSEMENT VERS L'EST DE LA ZONE DE STATIONNEMENT PROHIBÉ - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) – MODIFICATION DE L'ANNEXE « H »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est d'interdire l'arrêt des véhicules en tout temps sur la partie située du côté nord de l'avenue Van Horne comprise entre l'avenue Antonine-Maillet et un point situé à une distance de 20 mètres vers l'est.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01 1155069014

CA15 16 0284

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX (AO-204)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est d'apporter les modifications requises suite à certains changements de structures administratives, ainsi que d'apporter des précisions quant au mécanisme d'autorisation des événements.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02 1153489061

CA15 16 0285

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES (1180)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant les dérogations mineures (1180) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est d'apporter des modifications de concordance.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Jacqueline Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.03 1156695015

CA15 16 0286

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (1171)- CONCORDANCE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est d'apporter les modifications de concordance requises dans le cadre de la révision de la codification administrative.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.04 1156695016

CA15 16 0287

ADOPTION - AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ POUR LES AUTOBUS SCOLAIRES SITUÉE SUR LE CÔTÉ OUEST DE LA PARTIE DE L'AVENUE CHAMPAGNEUR COMPRISE ENTRE LES AVENUES LAJOIE ET BERNARD - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE « H »

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement AO-300 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) ».

L'objet dudit règlement est d'agrandir de 15 mètres la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires localisée sur le côté ouest de l'avenue Champagneur au sud de l'avenue Lajoie et d'y réduire la plage horaire à 7 h 30 – 8 h 30 et 14 h 30 – 15 h 30, du lundi au vendredi ainsi que de glisser, du côté ouest vers le côté est, les trois espaces de stationnement réservé aux détenteurs de vignettes existants à cet endroit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1155069008

CA15 16 0288

ADOPTION - IMPLANTATION D'UNE INTERDICTION DE VIRAGE À GAUCHE SUR LE BOULEVARD DOLLARD À PARTIR DE L'AVENUE VAN HORNE ET DE DEUX ZONES DE DÉBARCADÈRE SUR LES PARTIES DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISES ENTRE LES AVENUES MCEACHRAN ET STUART - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DES ANNEXES «D» ET «H»

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'ADOPTER le règlement AO-301 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) ».

L'objet dudit règlement est de défendre à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur l'avenue Van Horne de faire un virage à gauche vers le sud sur le boulevard Dollard de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures, du lundi au vendredi ainsi que d'implanter deux zones de débarcadère de 7 h 30 à 8 h 30, du lundi au vendredi sur les parties de l'avenue Van Horne comprises entre les avenues McEachran et Stuart.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1155069012

CA15 16 0289

ADOPTION - DÉPLACEMENT DES ESPACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ POUR LES DÉTENTEURS DE PERMIS DE RÉSIDANTS SUR LE CÔTÉ OUEST DE LA PARTIE DE L'AVENUE QUERBES COMPRISE ENTRE LES AVENUES BERNARD ET SAINT-VIATEUR - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H»

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement AO-302 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) ».

L'objet dudit règlement est de rapprocher six espaces de stationnement réservé aux détenteurs de permis de résidents près de l'avenue Bernard qui étaient, initialement, implantés sur le côté ouest de l'avenue Querbes à proximité de l'avenue Saint-Viateur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1155069013

CA15 16 0290

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION DONT LA RÉALISATION EST PRÉVUE AU PROGRAMME DE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS ET DE MOBILIERS POUR L'ANNÉE 2015 - PTI 2015-2016-2017

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le remplacement des systèmes de climatisation dont la réalisation est prévue au programme de remplacement d'équipements et de mobiliers pour l'année 2015 - PTI 2015-2016-2017 » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le règlement AO-303 intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le remplacement des systèmes de climatisation dont la réalisation est prévue au programme de remplacement d'équipements et de mobilier pour l'année 2015 ».

L'objet dudit règlement est de remplacer les systèmes de climatisation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et de la salle du conseil, incluant les services professionnels requis à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1153489046

CA15 16 0291

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE SUR L'AVENUE NELSON ENTRE L'AVENUE VILLENEUVE ET LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, POUR PERMETTRE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DES VOISINS SUR L'AVENUE NELSON », QUI AURA LIEU LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2015, DE 11 H À 18 H

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER l'ordonnance numéro OCA15 16 0291 autorisant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Nelson, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard Saint-Joseph, pour permettre la tenue de l'événement « Fête des voisins » sur l'avenue Nelson, qui aura lieu le samedi 12 septembre 2015 de 11 h à 18 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1152504036

CA15 16 0292

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE SUR LES AVENUES STUART ET ST-VIATEUR, POUR PERMETTRE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « CROSS-COUNTRY » DU COLLÈGE STANISLAS, QUI AURA LIEU LE JEUDI 22 OCTOBRE 2015, DE 10 H 30 À 15 H

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER l'ordonnance numéro OCA15 16 0292 autorisant la fermeture à la circulation automobile sur les avenues suivantes, pour permettre la tenue de l'événement « Cross Country » du Collège Stanislas, qui aura lieu le jeudi 22 octobre 2015, de 10 h 30 à 15 h, reporté en cas de pluie, au vendredi 23 octobre 2015, de 10 h 30 à 15 h :

- Avenue Stuart, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Ste-Catherine;
- Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1152504040

CA15 16 0293

AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DE DÉBUT D'ANNÉE DU CPE FRISSON DE COLLINE », QUI AURA LIEU LE VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015, DE 16 H À 20 H 30, AU PARC ST-VIATEUR

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER l'ordonnance numéro OCA15 16 0293 autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue de l'événement « Fête de début d'année du CPE Frisson de Colline », qui aura lieu le vendredi 11 septembre 2015, de 16 h à 20 h 30, au parc St-Viateur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1152504038

CA15 16 0294

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 40, AVENUE MARSOLAIS - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE, MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE MEZZANINE AINSI QUE D'UN ACCÈS AU TOIT (RÈGLEMENT 1189)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 juillet 2015 d'accorder la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire en vertu du règlement 1180 concernant les dérogations mineures, malgré l'article 5.3 du règlement de zonage 1177 et la demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QU'un avis a été publié dans le journal L'Express d'Outremont ainsi que dans le journal Le Devoir, édition du 13 août 2015, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029011;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure et la demande d'approbation du PIIA relativement au 40, avenue Marsolais;

Laquelle approbation s'applique à la recommandation ainsi qu'aux plans joints pour le dossier faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1150029011

CA15 16 0295

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 5360, AVENUE DUROCHER - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE AVEC UNE MARGE LATÉRALE DE 0.0 M PLUTÔT QUE DE 4.10 M (CE QUI CORRESPOND À ½ X LA HAUTEUR DU BÂTIMENT) ET AINSI DÉROGER À L'ARTICLE 2.4 DU RÈGLEMENT 1177 CONCERNANT LA MARGE PRESCRITE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES RB-3 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE (RÈGLEMENT 1189)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a fait état de ses recommandations quant à la demande de dérogation mineure requise pour l'immeuble situé au 5360, avenue Durocher, lors de sa séance du 8 juillet 2015, le tout en vertu des dispositions du règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié dans le journal L'Express d'Outremont ainsi que dans le journal Le Devoir, édition du 13 août 2015, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029012;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure et la demande d'approbation du PIIA relativement au 5360, avenue Durocher;

Laquelle approbation s'applique à la recommandation ainsi qu'aux plans joints pour le dossier faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1150029012

CA15 16 0296

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 54, AVENUE ELMWOOD - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE, MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE ET À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE AU MUR DE FAÇADE ET LATÉRAL DROIT (RÈGLEMENT 1189)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 10 juin 2015 de refuser la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 ainsi que la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU QU'un avis a été publié dans le journal L'Express d'Outremont ainsi que dans le journal Le Devoir, édition du 13 août 2015, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029008;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure relativement au 54, avenue Elmwood;

D'ACCORDER la demande d'approbation du PIIA relativement au 54, avenue Elmwood, et ce, malgré la recommandation de refus du CCU, avec les justifications suivantes:

- L'ensemble des fenêtres auront une imposte où les vitraux devront être réintégrés et la subdivision sera 1/3-2/3 avec traverse horizontale de plomb, également, les portes en façade auront une imposte;
- Une ouverture d'une dimension de ± 25 mètres carrés en brique de verre de couleur translucide est prévue au mur latéral droit. Ce matériau est privilégié, car il réduit l'impact lumineux de 60 % par rapport au bloc de verre, vers l'extérieur comparativement à des blocs de verre;

- Aucune modification au mur arrière ne sera apportée, car il n'y a pas d'impact sur le voisinage et que l'agrandissement n'est pas visible de la voie publique.

Laquelle approbation s'applique à la recommandation, aux motifs ainsi qu'aux plans joints pour le dossier faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1150029008

CA15 16 0297

ADDENDA - RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 31, AVENUE BELOEIL – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CA15 16 0246 RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA (RÈGLEMENT 1189)

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a approuvé, à sa séance du 6 juillet 2015, la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 ainsi que la demande d'approbation d'un PIIA visant l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière, le tout, en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1150029007;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'amendement à la demande d'approbation du PIIA relativement au 31, avenue Beloeil;

DE MODIFIER la résolution CA15 16 0246, adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015, afin d'autoriser l'utilisation de la couleur « anthracite » pour l'ensemble des ouvertures du bâtiment;

Laquelle approbation s'applique selon les documents joints faisant l'objet de la présente résolution.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.04 1150029007

MOTION INCIDENTE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

DE SCINDER la proposition présentée au point 47.05 afin de délibérer sur les deux dossiers présentés de façons individuelle.

La proposition est agréée.

CA15 16 0298

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA, POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1007, AVENUE BERNARD (RÈGLEMENT 1189)

ATTENDU les recommandations du comité Consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2015 concernant cette demande de PIIA;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029010;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 1007, avenue Bernard;

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour le dossier faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05.1 1150029010

CA15 16 0298

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA, POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1007, AVENUE BERNARD (RÈGLEMENT 1189)

ATTENDU les recommandations du comité Consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2015 concernant cette demande de PIIA;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029010;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 1007, avenue Bernard;

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour le dossier faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05.1 1150029010

CA15 16 0299

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA, POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 385, AVENUE BLOOMFIELD (RÈGLEMENT 1189)

ATTENDU les recommandations du comité Consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2015 concernant cette demande de PIIA;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029010;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 385, avenue Bloomfield;

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour le dossier faisant l'objet de la présente résolution.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.05.2 1150029010

CA15 16 0300

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA, RELATIVEMENT À UN AFFICHAGE APPLIQUÉ EN VITRINE, À UN AFFICHAGE APPLIQUÉ SUR BOIS ET À UNE MODIFICATION À L'APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 1344, AVENUE VAN HORNE (RÈGLEMENT 1189)

ATTENDU les recommandations du comité Consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2015 concernant cette demande de PIIA;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029009;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ACCORDER la demande d'approbation du PIIA relativement au 1344, avenue Van Horne, et ce, malgré la recommandation de refus du Comité consultatif d'urbanisme;

Le tout, sans réserves;

Laquelle approbation s'applique à la recommandation, aux motifs ainsi qu'aux plans joints pour le dossier faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1150029009

CA15 16 0301

AUTORISER LA CRÉATION PERMANENTE D'UN POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES FINANCIÈRES À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET AUTORISER LE LANCEMENT DU PROCESSUS DE COMPLEMENT PERMANENT DE CE POSTE PAR LE SERVICE DE LA DOTATION

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER la création permanente d'un poste de conseiller en ressources financières à la direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et autoriser le lancement du processus de comblement permanent de ce poste par le service de la dotation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 NTA1153711004

AUTORISER LA CRÉATION PERMANENTE D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN RESSOURCES HUMAINES À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET AUTORISER LE LANCEMENT DU PROCESSUS DE COMPLEMENT PERMANENT DE CE POSTE PAR LA DOTATION

CE DOSSIER EST RETIRÉ

50.02 1153711005

CA15 16 0302

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU), POUR LES RENCONTRES TENUES LES 8 AVRIL 2015, 6 ET 13 MAI 2015 ET 10 JUIN 2015

DÉPÔT des procès-verbaux des séances du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), tenues les 8 avril 2015, 6 et 13 mai 2015 et 10 juin 2015.

60.01 1153489055

CA15 16 0303

DÉPÔT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TENU LE 14 JUILLET 2015

DÉPÔT du procès-verbal de la rencontre du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 14 juillet 2015.

60.02 1153489060

CA15 16 0304

DÉPÔT DES DOSSIERS DE LA VILLE DE MONTRÉAL DEMANDANT UNE INTERVENTION DES DIRECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

DÉPÔT des demandes de la Ville de Montréal demandant une intervention des services de l'arrondissement d'Outremont.

60.03 1153489054

CA15 16 0305

MOTION DE LA CONSEILLÈRE CÉLINE FORGET

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CANOPÉE, L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

D'APPROUVER la formation d'une groupe de travail désigné comme « Groupe de travail sur la canopée, l'environnement et le développement durable » selon les termes suivants :

Mandat

- Étudier les enjeux liés à la canopée et l'environnement dans un contexte de développement durable;

Objectif

- la réalisation éventuelle de projets pilotes ou d'études ciblées
- des recommandations afin d'améliorer la performance de l'arrondissement en la matière
- l'adoption s'il y a lieu de nouveaux règlements favorisant une meilleure qualité de vie pour citoyens (bruit, qualité de l'air, couverture végétale)
- La bonification du plan de développement durable de l'arrondissement et veiller à sa mise en application
- l'analyse des impacts de tout nouveau règlement ou proposition de changement à un règlement en la matière et en faire rapport au conseil.

Durée du mandat

Un an à compter du 8 septembre 2015. Le mandat est renouvelable.

Composition du groupe de travail

- présidente Céline Forget et vice-présidente Jacqueline Gremaud
- Fonctionnaires : le fonctionnaire en charge des dossiers de l'environnement à l'arrondissement, et tout autre fonctionnaire désigné par la direction.
- Le groupe peut faire appel à des ressources externes. Les élues de l'arrondissement peuvent participer à leur gré aux travaux du comité ;
- Le groupe de travail pourra, à terme, prendre la forme d'un Comité consultatif dont le fonctionnement sera alors soumis aux Règles de régie interne des Comités consultatifs de citoyens de l'arrondissement d'Outremont.

Fréquence des rencontres

- Les membres se réunissent au moins 4 fois par an ;
- Le groupe de travail pourra décider de tenir des séances publiques de consultation ou d'information, avec l'accord du Conseil.

Règles de fonctionnement

- La présidente ou la vice-présidente doit être présente pour qu'une réunion puisse être tenue ;
- La présidente et vice-présidente participent à la préparation de l'ordre du jour. La présidente approuve l'ordre du jour. L'ordre du jour doit être envoyé aux membres du comité et aux élues au moins 5 jours à l'avance. Le comité tiendra compte de toute suggestion.
- Un compte rendu sera rédigé après chaque rencontre. Une fois approuvé par les membres et signé par la présidente, il sera distribué aux élues et déposé au Conseil.

Un débat s'engage.

PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par CETTE PROPOSITION N'EST PAS APPUYÉE

DE RETIRER du texte proposé, la section des objectifs;

DE RETIRER du texte proposé, dans la section « Composition du groupe de travail », la partie concernant le fonctionnaire « en charge des dossiers de l'environnement à l'arrondissement »

CETTE PROPOSITION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN VOTE PUISQU'ELLE N'A PAS ÉTÉ APPUYÉE.

SECOND AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la formation d'un groupe de travail désigné comme « Groupe de travail sur la canopée, l'environnement et le développement durable ». Ledit groupe de travail pourra, à terme, prendre la forme d'un Comité consultatif dont le fonctionnement sera alors soumis aux Règles de régie interne des Comités consultatifs de citoyens de l'arrondissement d'Outremont.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Céline Forget

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ TELLE QU'AMENDÉE.

65.01

70.01 AFFAIRES NOUVELLES

CA15 16 0306

AUTORISER LE LANCEMENT DU PROCESSUS DE COMPLEMENT TEMPORAIRE AINSI QUE LE COMPLEMENT, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS, DU POSTE D'AGENT-CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES REALTIONS AVEC LES CITOYENS

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER le lancement du processus de comblement temporaire ainsi que le comblement, pour une période de deux (2) ans, du poste d'agent-conseil en ressources humaines au sein de la direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01.1 1153711006

CA15 16 0307

MANDAT À L'ADMINISTRATION – MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION – AMENDES ENCOURUES POUR LES CYCLISTES CIRCULANT DANS LES PARCS

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

DE DONNER mandat à l'administration afin de procéder à la revue de la réglementation en vigueur concernant le passage des cyclistes circulant dans les parcs, incluant les amendes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01.2

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h 30.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Marie-France Paquet
Directrice des Services administratifs du
greffe et des relations avec les citoyens
et Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2015.